

Les Riverains de la Rue Eugène-Delacroix L'Association Delacroix-Grasset

Rue Eugène-Delacroix – 17000 La Rochelle

Lettre Recommandée avec Avis de Réception

4 pages / 4 feuilles

Objet : **Demande d'un sens unique**
Rue Eugène-Delacroix,
La Rochelle

Monsieur Maxime BONO
Maire de La Rochelle
Place de l'Hôtel-de-Ville
B. P. 1541
17086 La Rochelle Cedex 2

La Rochelle, le 21 décembre 2013

Monsieur le Maire,

Ce jeudi 12 décembre 2013, le Directeur de la Voirie, Dominique Merling, deux personnes représentant le Comité de Quartier et trois personnes représentant les Riverains se sont réunies pour une séance de travail pour trouver des solutions aux problèmes de **circulation et de stationnement rue Eugène-Delacroix**.

Cela fait plus de 16 ans* que l'ensemble des riverains de la rue Eugène-Delacroix réclament avec fermeté cette rue en sens unique pour des raisons de sécurité et pour équilibrer le flux de la circulation et le stationnement. La ville a autorisé la construction de 182 logements « Le Domaine Eugène-Delacroix » ce qui va bien-sûr augmenter considérablement le trafic des véhicules à cause du 2^e accès prochainement ouvert au 15, rue Eugène-Delacroix. Conjointement avec le premier accès 58^{bis}, avenue Edmond-Grasset, ce village va libérer un trafic variable de **300 à 500 véhicules/jour** en plus.

Malgré le bon climat de cette réunion sur des propositions relatives à l'aménagement de la rue, les représentants des riverains regrettent à nouveau la réticence de Monsieur le Directeur de la Voirie à accepter l'idée de ce sens unique, ce dernier ne croyant pas vraiment à **l'union et à la volonté justifiée de tous les riverains** qui assument ce choix très compréhensible, et, c'est pour cela que nous vous adressons ce courrier avec la signature des riverains qui ont pris connaissance des éléments ci dessous, issus de la réunion de travail :

- **Le marquage au sol des places de stationnement** serait réalisé sur le côté impair excepté à l'amorce de la rue côté Edmond-Grasset où il serait côté pair (N° 2) et après le virage dans la partie paire côté A. Briand (38 à 48) ;
- La rue serait signalée en **zone limitée à 30 km/h** ;
- **Le virage de la rue serait aménagé** pour des raisons de dangerosité (marquage, plots, etc.) ;
- **Un plateau-ralentisseur** serait réalisé au nouveau carrefour de la voie d'accès au Domaine Eugène-Delacroix.

LE SENS UNIQUE :

Les avantages :

- Il n'y aurait plus de problème de face-à-face entre les véhicules sachant qu'à la hauteur des véhicules stationnés, deux véhicules ne peuvent pas se croiser sans monter sur le trottoir ;
- Réduction indéniable de la dangerosité du virage avec la suppression du face-à-face ;
- La suppression pure et simple du changement de stationnement alterné tous les quinze jours ;
- Abandon du raccourcis "sur un sens plutôt que deux" pour éviter les feux du carrefour ;
- En fermant l'accès à la rue Eugène-Delacroix côté Edmond-Grasset, les véhicules venant de la rue Victor-Hugo ne pourront plus traverser l'avenue Edmond-Grasset, ce qui est aujourd'hui une manœuvre difficile pour accéder à la rue Eugène-Delacroix.
- Une voie cyclable peut être envisagée.